

**LA RECTION DITE “FAIBLE” :  
GRAMMATICALISATION  
OU DIFFÉRENTIEL DE GRAMMATICITÉ ?<sup>1</sup>**

**Denis APOTHÉLOZ**  
Université Nancy 2, ATILF

**RÉSUMÉ**

*Les verbes exprimant un état cognitif ou épistémique comme penser, trouver ou croire ont parfois été caractérisés dans la littérature comme verbes “parenthétiques” ou encore comme recteurs “faibles”. Cet article examine les propriétés morpho-syntaxiques et sémantiques des propositions rectrices de complétives construites à partir de ces verbes. Il montre que ces constructions sont sujettes à un type particulier de variation, se traduisant au plan sémantique par trois valeurs de la proposition rectrice : (i) une valeur où le verbe conserve son sens lexical “plein”, (ii) une valeur de modalité incidente, et (iii) une valeur d’atténuateur socio-interactionnel. Les conditions de cette variation sont étudiées. Ce phénomène est analysé à la lumière des notions de grammaticalisation et de diagrammaticité (ou iconicité constructionnelle).*

**ABSTRACT**

*Verbs denoting cognitive or epistemic states, like penser, trouver or croire, are sometimes described as “parentheticals” or “weak governing” verbs. This article analyzes some of the morpho-syntactic and semantic properties of governing clauses constructed with these verbs. It shows that these constructions are characterized by a specific type of variation which is translated, from a semantic point of view, into one of three possible values of the governing clause : (i) a value in which the verb conserves its full lexical meaning, (ii) a value of parenthetical modality, and (iii) a value of socio-interactional mitigator. The conditions of this variation are investigated and analyzed in the light of the notions of grammaticalization and of diagrammaticity (or constructional iconicity).*

---

1 Cet article doit de nombreuses améliorations aux lectures attentives et critiques qu’ont bien voulu en faire M.-J. Béguelin (Université de Neuchâtel), B. Combettes (Université Nancy 2) et M. Nowakowska (Académie Pédagogique de Cracovie), que je remercie vivement.

## 1. POSITION DU PROBLÈME

Les phénomènes qui sont examinés dans cet article concernent certaines propositions introductrices de complétives, plus exactement celles qui expriment un état cognitif ou ce qu'on appelle souvent aussi une attitude propositionnelle. Je m'attacherai en particulier aux propositions comportant comme verbe recteur : *penser*, *croire* ou *trouver*. Ces verbes ont été caractérisés par Blanche-Benveniste (1989) comme des recteurs faibles. Les propriétés de ces verbes et des constructions auxquelles ils donnent lieu ont déjà fait l'objet de plusieurs travaux : outre l'auteur précité, notamment Martineau (1993), Andersen (1996), Larrivée (2002), Pusch (2003) ; ainsi que par exemple Urmson (1952) et Thompson & Mulac (1991) pour l'anglais. Nous allons tout d'abord nous arrêter sur cette notion de recteur faible et établir une liste des principales propriétés des constructions impliquées par ces verbes.

### 1.1. Définition générale

Blanche-Benveniste (1989) appelle "recteurs faibles" les verbes qui se caractérisent par la double propriété syntaxique suivante : (i) ils peuvent régir une proposition complétive, et (ii) ils peuvent former une proposition parenthétique de forme "clitique sujet (ou SN sujet) + verbe" ou "verbe + clitique sujet (ou SN sujet)", incise dans une proposition ou postposée à celle-ci. Ces verbes sont parfois également appelés "verbes parenthétiques", appellation dont la paternité est attribuée à Urmson. Tel est le cas du verbe *croire*, pour lequel Blanche-Benveniste donne les exemples suivants (1989 : 60) :

- (1) *je crois bien que c'était signalé dans le journal*
- (2) *c'était, je crois bien, signalé dans le journal*
- (3) *c'était signalé dans le journal, je crois bien*

Comme le fait cet auteur, j'appellerai désormais "incise" ce type de proposition parenthétique. Cette double possibilité de construction distingue les recteurs faibles, d'une part des verbes qui forment régulièrement des incises mais ne sont en principe pas utilisés comme recteurs de complétive (tel serait le cas de *soupirer*), d'autre part, des verbes recteurs forts qui régissent régulièrement des propositions complétives mais ne forment en principe pas d'incise (comme *prouver*). Elle est caractéristique de certains verbes traditionnellement décrits comme désignant une attitude propositionnelle, comme *penser* ou *croire*, ainsi que de certains verbes introducteurs de discours direct, comme *dire* ou *expliquer* ; elle concerne également certains tours impersonnels comme *il n'empêche que* ou *il paraît que* (Béguelin, 2000). Il convient d'ajouter que certains verbes, sous une même apparence lexicale, fonctionnent tantôt comme des recteurs faibles tantôt comme des recteurs forts, ainsi que nous allons le constater.

### 1.2. Propriétés

Examinons maintenant les principales propriétés de la rection faible, en plus de celles qui viennent d'être indiquées ci-dessus à titre de définition

générale du phénomène. Plusieurs de ces propriétés justifient et expliquent l’appellation de rector faible ; elles concernent le verbe proprement dit et la construction dans laquelle il entre. D’autres concernent, comme on va le voir, la dimension discursive ou textuelle de cette construction.

### 1. Non-pronominalisation de la complétive

Blanche-Benveniste observe que l’une des propriétés majeures des constructions à rector faible est que la complétive n’y est pas substituable par un pronom. Quand cette substitution est envisageable, elle n’aboutit pas au même sens. Voyons-le sur les exemples (4)-(5) :

(4) *c’est vendredi soir. huit heures. je pense que vous êtes déjà partis. en Amérique du Sud. hein/on se rappelle à bientôt* (ER, 4.67.)<sup>2</sup>

(5) *j’aurais dû téléphoner avant. et puis voilà je pensais que c’était tacite euh quoi. que: de toute façon ça marchait* (ER, 3.16.)

La substitution d’un pronom à la proposition complétive n’aboutit pas au même type de résultat pour (4) et pour (5). Alors que *je le pensais* peut être une restitution pronominale fidèle de *je pensais que c’était tacite* – du moins telle que cette formulation est utilisée dans (5) –, il n’en va pas de même pour *je le pense* relativement à (4). L’énonciateur de la formulation *je pense que vous êtes déjà partis* dans (4) n’a très vraisemblablement pas voulu dire quelque chose qui puisse être reformulé, à travers la pronominalisation de la complétive, par la proposition *je le pense*. Cette différence, sans doute subtile mais bien réelle, apparaît mieux si, dans la formulation avec pronom, à la suite du verbe *penser*, on rappelle le contenu représenté par le pronom, en transformant ainsi (4) et (5) en constructions “disloquées à droite” :

(4’) *je le pense, que vous êtes déjà partis*

(5’) *je le pensais, que c’était tacite et que de toute façon ça marchait*

Tandis que (5’) est une lecture disloquée fidèle de (5), (4’) n’est pas une lecture disloquée fidèle de (4) : la formulation (4’) contraint à une autre interprétation du verbe *penser* que celle que réalise *je pense* dans (4). On observerait la même différence en transformant (4) et (5) en phrases pseudo-clivées :

2 Les exemples notés “ER” proviennent d’un corpus de messages enregistrés sur répondeur, mis à notre disposition par E. Roos (Université de Berne). Dans ce corpus, certains noms propres ont été remplacés par des abréviations. Les exemples discutés dans cet article ne proviennent pas tous de la même source, de sorte que leur transcription n’a pas toujours été faite avec la même finesse. La barre oblique (‘/’) signifie un ton montant sur la syllabe qui précède (généralement un intonème continuatif) ; quand elle est doublée, elle indique une montée vers le supra-haut ; la barre oblique descendante (‘\’) indique un ton descendant sur la syllabe qui précède (généralement un intonème conclusif) ; le signe ‘=’ signale un segment phonologique non prononcé ; ‘:’ et ‘::’ signalent différents allongements de la syllabe qui précède ; ‘.’ et ‘..’ indiquent des pauses de longueur croissante. Dans les exemples, les caractères gras seront utilisés soit pour indiquer la séquence qui fait l’objet d’un commentaire, soit simplement pour faciliter le repérage de la séquence pertinente dans les exemples longs.

(4'') *ce que je pense, c'est que vous êtes déjà partis*

(5'') *ce que je pensais, c'est que c'était tacite et que de toute façon ça marchait*

A cela s'ajoute que *je pense* peut fort bien donner lieu à une incise dans (4) (*vous êtes déjà partis, je pense, ou vous êtes, je pense, déjà partis*) ; cette même transformation n'est pas envisageable (ou est beaucoup plus difficilement envisageable) à partir de (5).

Ces manipulations font apparaître deux phénomènes conjoints :

- d'une part, que dans (5) il est question de "pensée", tandis que dans (4) le verbe *penser* a subi une modification de son sens : il ne sert pas à décrire un état cognitif mais à modaliser le contenu de la proposition complétive<sup>3</sup> ;
- d'autre part, que cette différence sémantique est corrélée à une différence syntaxique : le verbe *penser* dans (4) a perdu une partie de ses capacités rectionnelles. C'est ce statut de "semi-recteur" ou de "pseudo-recteur" que Blanche-Benveniste qualifie de recteur faible.

## 2. Érosion morpho-phonologique de *que*

Cette diminution des capacités rectionnelles est confirmée par certaines observations, certes sporadiques mais néanmoins significatives, touchant à la réalisation phonologique de la conjonction *que* dans la parole orale. Ainsi Blanche-Benveniste note que la conjonction des recteurs faibles est parfois réalisée sous la forme d'une simple consonne [k] affixée au verbe, de sorte qu'il n'est pas rare qu'on entende des séquences comme *on dirait-qu*, *je crois-qu*, etc., suivies d'une pause, comme si la conjonction était amalgamée au verbe. Cette instabilité morphologique de *que* est par ailleurs étayée par la tendance, observée dans certaines variétés du français oral (notamment au Québec et en Ontario), à ne pas réaliser la conjonction pour les recteurs faibles (Martineau, 1993, cité par Pusch, 2003)<sup>4</sup>. Une observation similaire a été faite à propos des verbes *guess* et *think* en anglais (Thompson & Mulac, 1991). – Bref, il y a là un ensemble de faits qui convergent vers l'idée que la conjonction des recteurs faibles tend à subir une érosion morpho-phonologique se manifestant soit par sa disparition pure et simple (attrition phonologique) soit par une agglutination à la forme fléchie du verbe (coalescence). Il s'agit bien d'une évolution morpho-phonologique et non pas seulement phonologique dans la mesure où il y a perte des fonctionnalités de la conjonction<sup>5</sup>.

3 Benveniste, qui avait déjà noté ce fait à propos de *croire* (plus exactement de *je crois* par rapport à *il croit*), écrivait que ces verbes échappent à la "*permanence du sens dans le changement des personnes*" (1966, 263).

4 Mêmes observations déjà chez Bauche (1920) et Frei (1929), mais indépendamment de la question de la rection faible. Par ailleurs Marnette (2001) note qu'en discours indirect, la non-réalisation de la conjonction est plus fréquente aux 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> personnes.

5 Un autre phénomène variationnel mérite d'être signalé sous cette même rubrique. Il s'agit des observations rapportées par Deulofeu & Véronis (2002), selon lesquelles la tendance existerait en France méridionale, pour certaines constructions à

### 3. Insensibilité relativement à la négation et à l'interrogation

Une autre particularité des recteurs faibles est leur relative insensibilité face à la négation et à l'interrogation. Les conséquences en sont les suivantes : alors qu'en cas de rection forte, une négation portant sur le verbe recteur produit un sens conforme à celui que permet de calculer la structure syntaxique (la négation affectant sémantiquement le verbe recteur), en cas de rection faible, elle affecte ou tend à affecter le contenu de la complétive seulement.

(6) *je pense pas que vous êtes déjà partis*

(7) *je pensais pas que c'était tacite euh quoi que de toute façon ça marchait*

C'est ainsi que dans (7) (recteur fort), la négation affecte le verbe *penser* et ne remet pas en cause que "c'était tacite, que de toute façon ça marchait" ; le sens produit dans (7) est donc directement calculable à partir du donné syntaxique. Tandis que (6) signifie de fait "vous n'êtes pas déjà partis (à mon avis)" ; de telle sorte que le recteur faible apparaît ici comme servant seulement de support à la négation, celle-ci affectant de fait la complétive<sup>6</sup>.

Ce qui vaut pour la négation vaut également pour l'interrogation, comme le font voir les exemples suivants :

(8) *Pourquoi crois-tu qu'il s'est enfui ?*

(9) *Pourquoi considères-tu qu'il s'est enfui ?*

Avec *considérer*, verbe recteur fort, l'énoncé (9) n'est pratiquement interprétable que comme une question portant sur l'opinion du destinataire : le complément que représente *pourquoi* est donc ici sous la dépendance syntaxique de *considères-tu*. Avec *croire*, en revanche, l'énoncé (8) peut être interprété soit comme quasi-synonyme de (9), avec *pourquoi* sous la dépendance syntaxique de *crois-tu*, soit comme signifiant "à ton avis pour quelle raison s'est-il enfui ?", autrement dit avec *pourquoi* sous la dépendance syntaxique de *il s'est enfui*. On fera l'hypothèse que cette double possibilité

---

verbe recteur faible, à ne pas utiliser de verbe lexical pour marquer la valeur modale particulière signifiée par ce verbe (valeur que ces auteurs qualifient de non-constative), et à signifier cette valeur par la seule présence d'un *que* en début de proposition (dans des tours comme *que c'est comme un bouquet de fleurs*).

<sup>6</sup> On peut évoquer également une formulation comme *Je ne pense pas que je viendrai*, qui traduit un sens glosable par "Je pense que je ne viendrai pas", ou mieux "Je ne viendrai probablement pas", et ne saurait signifier une pensée négative (sur ces équivalences, voir aussi Forest 1994). Dans le même ordre d'idée, Larrivée (2002) note qu'en situation d'interaction polémique, une réplique du type *C'est faux !* ou *C'est pas vrai !* n'aurait pas non plus la même portée en cas de rection forte ou de rection faible. Par exemple, produite en réaction à (5), une dénégation de ce type porterait sur l'état cognitif de l'énonciateur (donc sur *je pensais que*) ; tandis que produite en réaction à (4), elle porterait sur le contenu de la complétive. Il faut noter que la dénégation constitue au plus un indice, mais pas vraiment un critère : en réaction à des tours comme *je soutiens que...* ou *j'estime que...*, elle peut tout à fait porter sur la complétive (M.-J. Béguelin, com. pers.).

d'interpréter le champ de la question est vraisemblablement la conséquence, dans le cas de *croire*, du fait que ce verbe a des emplois comme recteur fort et comme recteur faible. Tout se passe en effet comme si, dans ces formulations, deux espaces rectionnels entraient en compétition pour régir le complément circonstanciel représenté par *pourquoi* : celui du verbe apparemment recteur, et celui du verbe de la complétive. Le fait que dans l'une des interprétations de (8) *pourquoi* échappe à l'attraction de *crois-tu* est un indice supplémentaire de l'affaiblissement rectionnel que subit le verbe *croire* dans certains de ses emplois, analogue à cet égard au verbe *penser*.

Il faut toutefois prendre garde au fait que l'interprétation de ce type de question est également tributaire de la possibilité de rattacher sémantiquement à l'un ou l'autre verbe le complément représenté par l'expression interrogative. Interroger sur le pourquoi d'une croyance n'a rien d'exceptionnel, pas davantage que d'interroger sur le pourquoi d'une fuite. Mais il en irait autrement ici d'une question en *comment* : interroger sur le comment d'une croyance est peu probable, compte tenu de la relative incompatibilité entre les propriétés sémantiques de *croire* et la notion de manière exprimée par *comment* ; alors qu'interroger sur le comment d'une fuite n'a rien que de banal (c'est même une question hautement prévisible). Pour cette raison, *Comment crois-tu qu'il s'est enfui ?* contraint pratiquement à une interprétation où *croire* laisse hors de son champ rectionnel le complément représenté par l'interrogatif – ce qui en fait un recteur faible. Inversement, une question en *pourquoi* peu compatible avec le contenu de la complétive – par exemple *Pourquoi est-ce que tu crois qu'il est 8 heures ?* – contraindrait à une interprétation de *croire* comme recteur fort.

Ces exemples montrent que dans le cas des questions, des faits de compatibilité sémantique interfèrent avec le problème de la rection et en compliquent l'analyse. C'est sans doute la raison pour laquelle dans la question *Comment considères-tu qu'il s'est enfui ?*, où la contrainte est la même qu'avec *croire*, le complément représenté par *comment* est obligatoirement régi par le verbe de la complétive, sans pour autant qu'on puisse en inférer que *considérer* a dans cet exemple un statut de recteur faible. Le phénomène que révèlent les exemples (8)-(9) ne peut donc être considéré, au plus, que comme un indice d'une rection faible ou forte.

#### 4. Fixation sur une personne et un temps grammatical

Il a également été observé que le phénomène de la rection faible est en principe limité à certains temps et à certaines personnes grammaticales (Urmson, 1952 ; Blanche-Benveniste, 1989). Bien que ces limites ne soient pas très claires, il apparaît en tout cas que la rection faible est assez systématiquement corrélée à la 1<sup>ère</sup> personne du présent de l'indicatif. Les manipulations ci-dessous le font voir :

- (10) *je pense que c'est une tentation facile de l'envoyer à la poubelle*  
(Il est question d'un film, oral radio)
- (11) *il pense que c'est une tentation facile de l'envoyer à la poubelle*
- (12) *j'ai pensé que c'est une tentation facile de l'envoyer à la poubelle*

En faisant fonctionner les principaux critères qui ont été discutés jusqu’ici, on constate :

- que (11) et (12) accepteraient une pronominalisation de la complétive sans changement de sens (*il le pense, il pense ça*), ce qui n’est pas le cas de (10) ;
- que la négation du verbe recteur de la complétive, dans (11) et (12), affecterait ce verbe, alors que dans (10) son effet porterait sur la complétive ;
- qu’une dénégation polémique de (11) ou de (12) porterait sur ce qui est affirmé de l’état cognitif de la personne à laquelle réfèrent les pronoms *il* et *je*, autrement dit sur *il pense* et *j’ai pensé*, tandis qu’une dénégation polémique de (10) mettrait en cause le contenu de la complétive.

La rection faible se produit également souvent avec la 2<sup>e</sup> personne dans les tours interrogatifs (Thompson & Mulac, 1991). Ces limitations sont d’autant plus remarquables que dans la conversation quotidienne ordinaire, quand la parole est ancrée dans le *ego, hic et nunc* de la situation, les verbes habituellement reconnus comme pouvant être des recteurs faibles (notamment *penser, croire, trouver*) sont massivement utilisés à la 1<sup>ère</sup> personne du présent (en anglais, dans près de 90% des occurrences, selon Thompson & Mulac, 1991). Cette collocation entre item lexical (une petite famille de verbes modaux), tiroir temporel (le présent de l’indicatif) et personne (1<sup>ère</sup> du sing.) est vraisemblablement liée au sémantisme de ces verbes. Elle évoque bien évidemment la question des énoncés performatifs, point sur lequel on reviendra plus loin. Quoi qu’il en soit, cette observation est particulièrement importante dans la perspective de la grammaticalisation. On sait en effet que la fréquence des faits de collocation est un paramètre qui peut s’avérer décisif pour d’éventuels changements diachroniques, donc pour l’émergence de nouvelles formes grammaticales.

### 5. A-topicalité

La dernière propriété que j’évoquerai concerne un tout autre niveau de phénomènes. Il s’agit de l’organisation informationnelle de l’énoncé comportant la complétive et, au-delà, de l’insertion de celui-ci dans un contexte discursif ou conversationnel plus large. Le fait décisif est ici le suivant. Un énoncé comportant un recteur faible comme verbe principal et présentant une formulation de type *je pense que p, je crois que p, etc.*, est informationnellement orienté vers le contenu de la complétive, ce dernier renvoyant par conséquent au topic discursif. C’est donc également la complétive qui lie sémantiquement l’énoncé actuel à l’énoncé précédant et à l’énoncé suivant. En d’autres termes, un énoncé de type *je crois que p*, avec *croire* interprété comme recteur faible, est en principe inséré dans un contexte où il est question de *p* – ou de contenus en rapport avec *p* – et non de croyances<sup>7</sup>. Pour s’en convaincre examinons les deux extraits suivants :

(13) *le plus qu’ils ont dû être malheureux les gens à mon point de vue  
hein c’est les années quarante et un quarantel je crois que c’est*

7 J’utilise ici la notion de topic non pas au sens phrastique (par opposition par exemple à “commentaire”), mais au sens discursif.

*les années où les gens/ où il y a le plus eu de morts de faim de gens qui sont morts de faim/ parce qu'après ça s'était organisé vous comprenez/ il y a même eu un système de troc qui s'était organisé* (in Debaisieux, 1994).

- (14) *pis après j'ai eu un premier téléphone. pis là ce.. ben j'ai pris ce. ce. c=t homme d'abord j'ai cru que c'était mon beau-fils. parce que ça pouvait être la suite logique de c= qui s'était passé l= matin* (MG/dA, printemps 20).

L'exemple (13) est intéressant car *je crois que* y apparaît dans le contexte d'un mouvement de reformulation. Toute la séquence est centrée topicalement sur le "malheur des gens" à une certaine époque, et la modalité avec laquelle cette idée est assertée subit elle-même trois reformulations successives : d'abord *ont dû (être malheureux)*, puis *à mon point de vue hein*, enfin *je crois que*. Le sens purement modal de *je crois que* ne fait ici aucun doute. Cet exemple apporte une confirmation de deux effets conjoints de la rection faible : d'une part, elle déplace le centre de gravité topical sur la complétive ; d'autre part, elle implique que le verbe recteur perde son sens plein au profit d'une valeur modale, ici paraphrasable par une expression comme *à mon avis*. L'a-topicalité de *je crois que* a également pour conséquence que cette expression perd toute force assertive, celle-ci se reportant sur la proposition complétive.

Tout autre est l'extrait (14). Le locuteur y fait état d'appels anonymes dont il a été victime, et de ses hypothèses successives sur l'identité de l'appelant. La croyance est donc ici au centre du discours, elle en est le topic. La chose est évidente dans la deuxième partie de l'extrait, l'explication *parce que ça pouvait être la suite logique de c= qui s'était passé l= matin* portant très exactement sur la croyance exprimée immédiatement avant. Ici donc le verbe *croire* est utilisé comme recteur fort<sup>8</sup>.

Ce double aspect, a-topical et modal, de certaines propositions introductrices de complétives avait déjà été repéré par Benveniste (1958) qui écrivait, dans son article sur la subjectivité dans le langage, qu'avec *je crois que* "*l'opération de pensée n'est nullement l'objet de l'énoncé*", ajoutant que celui-ci équivaut en réalité à une "*assertion mitigée*" (in Benveniste, 1966, 264). Indépendamment du phénomène de la rection faible, on trouve dans la logique de Port-Royal, à propos de certaines propositions liées aux modalités et au discours rapporté, une description analogue dans laquelle figurent très clairement les deux aspects qui viennent d'être soulignés. J'en donne ci-dessous un large extrait, tant la description de Port-Royal est pertinente relativement à notre problème.

Néanmoins il est important de remarquer qu'il y a de ces sortes de propositions qui sont ambiguës, & qui peuvent être prises différemment selon le des-

8 Une étude de Underhill (1988), portant sur la non-réalisation de *that* en anglais, établit que *that* tend à être effacé quand (i) le topic de la complétive coïncide avec le topic du discours, et/ou que (ii) le locuteur prend en charge le contenu de la complétive (cité par Thompson & Mulac, 1991).



sein de celui qui les prononce, comme si je dis : *Tous les Philosophes nous assurent que les choses pesantes tombent d’elles-mêmes en bas* ; si mon dessein est de montrer que les choses pesantes tombent d’elles-mêmes en bas, la première partie de cette proposition ne sera qu’incidente, & ne fera qu’appuyer l’affirmation de la dernière partie. Mais si au contraire je n’ai dessein que de rapporter cette opinion des Philosophes, sans que moi-même je l’approuve, alors la première partie sera la proposition principale, & la dernière sera seulement une partie de l’attribut. Car ce que j’affirmerai ne sera pas que les choses pesantes tombent d’elles-mêmes ; mais seulement que tous les Philosophes l’assurent. Et il est aisé de voir que ces deux différentes manières de prendre cette même proposition, la changent tellement, que ce sont deux différentes propositions, & qui ont des sens tout différents. Mais il est souvent aisé de juger par la suite, auquel de ces deux sens on la prend. Car, par exemple, si après avoir fait cette proposition j’ajoutois : *Or les pierres sont pesantes ; donc elles tombent en bas d’elles-mêmes* ; il seroit visible que je l’aurois prise au premier sens, & que la première partie ne seroit qu’incidente. Mais si au contraire je conclusois ainsi : *Or cela est une erreur, & par conséquent il se peut faire qu’une erreur soit enseignée par tous les Philosophes*, il seroit manifeste que je l’aurois prise dans le second sens, c’est-à-dire que la première partie seroit la proposition principale, & que la seconde seroit partie seulement de l’attribut. (Arnauld & Nicole, 1970, 174-175).

Les commentaires d’Arnauld et Nicole explicitent avec beaucoup de clarté le rapport qui se joue entre le choix des deux interprétations et le mode d’insertion discursive de l’énoncé complétif. Ils montrent bien également le décalage qui se produit, dans la première interprétation, entre le donné morpho-syntaxique et le sens, le verbe complétif n’étant plus qu’“incident” à la proposition qu’il introduit<sup>9</sup>.

## 2. VERBE PLEIN VS ADVERBOÏDE MODAL

Le tableau qui vient d’être esquissé conduit à penser que l’oscillation entre rection forte et rection faible qui caractérise certains verbes revient, au plan des catégories grammaticales, à une oscillation entre un syntagme verbal au sens habituel du terme, dans lequel le verbe a son statut de lexème plein et subordonnant, et un syntagme adverbial incident à une proposition et en modulant épistémiquement la validité. On appellera désormais ce second statut “adverboïde modal”. Le caractère adverbial du syntagme recteur faible, et donc son caractère pseudo-recteur, apparaît à la fois dans son fonctionnement incident, son a-topicalité, sa valeur modale et dans le fait qu’il est positionnellement flottant.

---

9 En raison de son lien avec la question du topic discursif, et donc avec les phénomènes de stratification discursive de l’information, la rection faible est à verser au dossier des faits variationnels, diachroniques ou non, qui constituent des points de contact entre la morpho-syntaxe et la gestion des flux informationnels dans le discours, autrement dit entre le système linguistique et la discursivité. Or, le rapport entre ces deux domaines est souvent pensé en termes de codage, et la langue conçue comme fournissant divers moyens pour “coder” des fonctions réputées stables et, en quelque sorte, consubstantielles de la discursivité. Une critique détaillée de cette conception a été menée par Combettes (à paraître).

A l'intérieur même du système de la langue, ce statut d'adverboïde est étayé paradigmatiquement par d'autres syntagmes adverbiaux eux aussi superficiellement recteurs, comme *certainement que*, *sûrement que*, *bien sûr que*, *évidemment que*, *forcément que*, *probablement que*, *peut-être que*, *heureusement que*, etc., dont la plupart ont également un contenu épistémique. Une confirmation indirecte, mais extrêmement suggestive, du rapport entre la rection faible et les adverbes modaux nous est donnée par certains créoles, qui ont développé un adverbe épistémique signifiant "peut-être", prononcé [atiN], forme qui est issue de l'anglais *I think* (Keesing, 1988, cité par Thompson & Mulac, 1991).

D'un point de vue diachronique, ce genre de changement de catégorie grammaticale n'a rien d'exceptionnel. Les ouvrages normatifs eux-mêmes (par exemple Grevisse) reconnaissent que des syntagmes à l'origine recteurs de complétives comme *ça fait que*, *ce qui fait que*, *ça (il) n'empêche que*, ne sont plus aujourd'hui que des expressions conjonctives, avec effritement de la potentialité référentielle de *ça*, dont n'est plus conservé que la valeur anaphorique de connecteur causal ou concessif. Il est intéressant de noter qu'on y observe à l'oral le même type de tendance à l'assimilation morphophonologique de la conjonction ([safEk], etc.). Ces trois exemples illustrent d'ailleurs une tendance très générale du changement linguistique, consistant dans le fait que des éléments à signification ou à fonctionnalité essentiellement référentielle évoluent vers des significations ou des fonctionnalités énonciatives et/ou, comme ici, textuelles, c'est-à-dire cohésives. Ce parcours de grammaticalisation a été abondamment documenté par les travaux de Traugott (1982)<sup>10</sup>.

Au plan syntaxique, l'émergence du statut d'adverboïde a été parfois caractérisée comme un phénomène dans lequel un élément régissant se voit réanalysé comme élément régi (par exemple Thompson & Mulac, 1991 ; Andersen, 1996 ; Larrivée, 2002). Formulée ainsi, cependant, cette caractérisation est incomplète, du moins susceptible de créer de la confusion. Elle ne serait en effet recevable que si "régissant" et "régé" concernaient dans nos exemples le même ordre de phénomènes. Or il n'en est rien : entre le statut de syntagme recteur fort et celui d'adverboïde incident, il n'y a pas inversion du rapport de rection ou de subordination entendu comme rapport syntaxique. La transition réside plutôt dans le fait qu'un élément *syntactiquement* régissant devient *sémaniquement ou pragmatiquement* régi voire périphérique – ce qui est évidemment différent ! C'est ce second statut qui se manifeste par la propriété consistant à être positionnellement flottant (incise) dans

10 Dans l'histoire récente du français, un exemple de syntagme régi devenant un élément syntaxiquement périphérique à fonction textuelle serait le syntagme prépositionnel à *la rigueur*. Il est clairement régi dans cet extrait de Diderot :

*L'on défendit, sous peine de désobéissance, à toutes les religieuses de me parler, de me secourir, de m'approcher, et de toucher même aux choses qui m'auraient servi. Ces ordres furent exécutés à la rigueur. (La religieuse, 122)*

Pour une étude de l'origine référentielle (au sens ci-dessus) de quelques syntagmes adverbiaux de ce type, dont à *la rigueur*, voir Combettes (1995).

la proposition modalisée. Du point de vue de la syntaxe on assisterait donc plutôt ici, entre le statut de verbe plein et celui d’adverboïde, à un phénomène de “dégrammaticalisation”, un constituant dont la place est originellement contrainte devenant périphérique et du même coup libre d’occuper diverses positions.

Je noterai par la suite les constructions avec recteur fort, comme dans (14),  $p_1(p_2)$  ; et celles avec l’adverboïde modal pseudo-recteur, comme dans (13),  $mod p_2$ . Rétrospectivement, on s’aperçoit maintenant que c’est par souci de simplification que j’ai commenté les exemples de recteurs faibles en utilisant des termes comme “régir” ou “complétive”, et qu’il aurait fallu utiliser plutôt des termes comme “pseudo-régir”, “pseudo-complétive”, etc. De fait, la terminologie manque qui permettrait de désigner de façon appropriée le décalage qu’on observe, dans ces exemples, entre la construction apparente telle que la manifeste le donné morpho-syntaxique, et son fonctionnement sémantique et discursif.

Examinons brièvement quelques exemples dans lesquels le contexte discursif sélectionne pratiquement la structure  $mod p_2$ . Nous retiendrons deux types d’enchaînements. Le premier est le cas où la structure qui nous intéresse constitue le segment droit ou gauche d’une séquence justificative. Le second est le cas où elle constitue le segment droit d’une séquence pseudo-clivée.

### *Séquences justificatives*

Certaines séquences empêchent pour des raisons de sens une interprétation du verbe comme recteur fort. Le phénomène est fréquent quand la (pseudo-)complétive est suivie d’un enchaînement argumentatif formellement marqué par un *parce que*. La logique même de la justification oblige en effet à choisir de faire porter le *parce que* soit sur  $p_1(p_2)$ , donc sur le verbe épistémique, soit sur  $mod p_2$ , donc en réalité sur  $p_2$ . Examinons à cet égard les extraits (15) et (16), qui bloquent pratiquement l’interprétation  $p_1(p_2)$  :

- (15) *on voulait vous demander où est-ce que vous êtes avec la fiche cinq parce que **je crois que** nous avons besoin de l’avoir en retour est-ce que vous pouvez nous appeler en retour* (ER, 3.9.)
- (16) *on prendra contact quand vous serez rentrés parce que **je pense que** vous êtes pas encore rentrés. (rire) alors à bientôt je vous embrasse* (ER, 4.21.)

Il est clair que dans (15) la justification de la demande *où est-ce que vous êtes avec la fiche cinq* n’est pas la croyance du besoin de cette fiche mais ce besoin tout court. Le verbe *croire* sert d’ailleurs ici à tout autre chose qu’à exprimer une quelconque croyance, comme on le verra plus loin. Le même commentaire peut être fait de (16), où la justification *parce que je pense que vous êtes pas encore rentrés* n’est au fond que l’explicitation d’un contenu présumé par l’énoncé justifié (“vous n’êtes pas encore rentrés”). A cet égard, (15) et (16) peuvent être opposés à l’exemple (14) analysé plus haut.

(14) *pis après j'ai eu un premier téléphone. pis là ce.. ben j'ai pris ce. ce. c=t homme d'abord j'ai cru que c'était mon beau-fils. parce que ça pouvait être la suite logique de c= qui s'était passé l= matin* (MG/dA, printemps 20).

Dans ce dernier exemple, et contrairement à (15), *parce que* porte indiscutablement sur l'état de croyance dénoté par la proposition qui précède.

### *Séquences identificatives*

Autre type d'enchaînement interprétativement contraignant : les constructions identificatives, en particulier les pseudo-clivées. Rappelons que ces constructions consistent dans un premier temps (segment gauche) à donner le signalement d'une entité dont le repérage référentiel n'est pas encore accompli (par exemple : *ce qu'il a dit, le problème, etc.*), et dans un second temps (segment droit) à conférer à l'expression de ce signalement un repérage référentiel (par exemple : *c'est qu'il peut pas venir, c'est le diamètre du tuyau, etc.*)<sup>11</sup>. Cette opération d'identification est évidemment source de contraintes importantes quand l'expression du repérage référentiel (segment droit) est une construction comportant un recteur potentiellement faible. Il s'agit en effet de déterminer si le signalement indiqué dans le segment gauche doit être identifié à  $p_1(p_2)$  ou à  $mod p_2$ . Le plus souvent, comme dans le cas de *parce que*, la solution est pratiquement impliquée par le sens des deux segments. En voici un exemple :

(17) *le problème c'est que je trouve qu'il n'y a pas de capitalisation de cette réflexion* (oral, radio, 2001)

Il fait peu de doute dans cet exemple que ce qui est identifié à un problème, c'est  $mod p_2$  et non pas  $p_1(p_2)$ . Autrement dit, ce qui est dit faire problème, c'est  $p_2$  affecté d'une modalité épistémique ("il n'y a pas à mon sens de capitalisation de cette réflexion"). On voit clairement à l'œuvre ici l'atopicalité de *je trouve que*.

### 3. UNE TROISIÈME VALEUR : MARQUEUR D'ATTÉNUATION

Cependant le décalage entre morpho-syntaxe et sens, qu'on observe dans les cas de rection faible, peut s'avérer plus important que ne le suggère la notation  $mod p_2$ . Certaines occurrences de syntagmes pseudo-recteurs voient en effet leur valeur modale elle-même s'effriter au profit d'une simple atténuation de la prise en charge du contenu de la complétive. Ce phénomène est très perceptible dans l'extrait (15) analysé plus haut. Quelle est dans (15) la valeur du tour *je crois que* ? On a vu qu'une interprétation comme recteur fort, avec un verbe *croire* dénotant un état de croyance, est exclue pour des raisons qui tiennent à la logique même de l'argumentation. Est-ce à dire que *je crois que* fonctionne dans cet exemple comme une modalité incidente ? Pas vraiment non plus. En réalité, *je crois que nous avons besoin de*

<sup>11</sup> Le fonctionnement référentiel du segment gauche correspond donc à ce qu'on a coutume d'appeler, depuis Donnellan (1966), une expression employée attributivement. Sur la manière dont nous définissons ici les pseudo-clivées, voir Apothéloz (à paraître), ainsi que Apothéloz & Zay (2003).

*l'avoir en retour* ne signifie dans (15) ni "j'ai la croyance que nous avons besoin de l'avoir en retour" (rection forte), ni probablement "à mon avis nous avons besoin de l'avoir en retour" (rection faible). Le tour *je crois que* est ici typiquement un dispositif d'atténuation permettant de formuler une requête d'une façon socialement acceptable et donc "polie". On observera que l'énoncé qui précède (*où est-ce que vous êtes avec la fiche cinq*) est lui-même une autre formulation de la même requête, mais travestie en question, et de surcroît préparée (*on voulait vous demander*) et anonymisée (*on*). Bref, cet extrait est une illustration tout à fait typique des diverses contorsions verbales auxquelles peut parfois conduire le souci d'atténuer une formulation, notamment celle d'une requête.

Cette exploitation socio-interactionnelle des verbes recteurs faibles est à vrai dire assez courante. En voici quelques autres attestations :

- (18) *alors voilà ma réponse. étant donné la: la lenteur de récupération de ma jambe je crois que: je préfère qu'on aille directement à M. sans souper avant euh:: à N (ER, 7.23.)*
- (19) *Bonsoir Charles c'est B. euh je crois que j'aurais bien besoin d'un p=tit peu de L. pour euh: prendre un peu un peu plus de confiance pour ces examens en mars (ER, 6.15.)*
- (20) *Oui S. voyages à N. bonjour je crois que Monsieur Michel Duvoisin a oublié un livre à l'agence ce matin (ER, 2.16.)*
- (21) *je crois// que j'sais regarder/ mais je crois que: j'ai toujours oui euh eu cette euh cette euh disons cette faculte\ (FG 038)*

Dans aucun des extraits (18)-(21) *je crois que* n'est vraiment paraphrasable par une expression comme *à mon avis*, *de mon point de vue* ou d'autres expressions semblables. En cela ces exemples diffèrent d'un cas comme (13). Ainsi, dans (18), interpréter *je crois que* comme une modalité incidente paraphrasable par *à mon avis* aurait quelque chose de pléonastique, l'expression d'une "préférence" relevant déjà par elle-même d'un avis ou d'une opinion ; bien plutôt, il s'agit essentiellement ici d'adoucir une formulation qui s'apparente à une requête. Dans (19) il s'agit également d'atténuer une requête. Dans (20), *je crois que* permet, de manière atténuée, d'informer le destinataire qu'il a oublié un livre et peut-être de le convier à venir le rechercher (encore une requête !). (21) est un cas d'atténuation d'assertion. Bref, on constate, dans chacun de ces exemples, une extension des emplois habituels de *mod p<sub>2</sub>* qui oblige pratiquement à réviser l'interprétation modale épistémique du syntagme pseudo-recteur. On reconnaît là l'un des mécanismes fondamentaux du changement grammatical.

De fait, on pourrait décrire chacun de ces exemples en utilisant les élaborations théoriques qui ont été produites en sociolinguistique autour de la notion de face, notamment dans le paradigme des travaux de Goffman et de Brown & Levinson (1987). Ainsi, on pourrait considérer que dans (18) et (19) il s'agit pour le locuteur d'atténuer ce que sa demande peut avoir d'intrusif, et donc de menaçant, pour la face négative du destinataire ; que dans (20), il s'agit d'atténuer ce que le constat de l'oubli peut avoir de menaçant pour la face positive du destinataire ; que dans (21), *je crois que* per-

met de rendre socialement acceptables des affirmations qui pourraient passer pour une manière quelque peu excessive de s'auto-complimenter, donc de minimiser des effets trop avantageux pour la face positive du locuteur.

Un exemple fréquent et sensiblement différent de marqueur socio-interactionnel est l'emploi qui est fait du verbe *savoir* dans des formulations comme (22) :

(22) *alors vous savez que les bonzaïs/ y a une sorte de de d'éthique à respecter/ on n'aime pas tellement y mettre dessus des produits chimiques* (in Güllich & Kotschi, 1983, 347)

Littéralement, le locuteur informe le destinataire d'un fait ou d'une norme (*les bonzaïs/ y a une sorte de de d'éthique à respecter/*) tout en présentant ce fait ou cette norme comme connus de lui (*vous savez que*). Ici la manœuvre tient également de l'atténuation mais de façon moins immédiatement visible. Elle consiste à prévenir l'effet potentiellement "menaçant" que constitue tout apport d'information, selon une logique qui est la suivante : informer quelqu'un de quelque chose, c'est nécessairement présupposer un non-savoir, et c'est précisément cette présupposition, susceptible d'affecter la face positive du destinataire, que *vous savez que* permet de désamorcer.

On retiendra pour l'instant de ces analyses que les syntagmes verbaux introducteurs de complétives manifestent un espace de variation impliquant non pas deux, mais trois paliers de sens : la valeur sémantique pleine du lexème verbal, une valeur modale, et une valeur de marqueur socio-interactionnel d'atténuation. Cependant il n'est pas sûr que ces valeurs soient toujours distinguées (ni même distinguables) par les usagers. Comme c'est bien souvent le cas avec les faits de variation, les situations à double analyse (ou à sous-détermination analytique), dans lesquelles l'interprétation que fait le destinataire de la structure ne correspond pas à celle intentionnée par le locuteur, sont vraisemblablement fréquentes. Tel serait le cas si le locuteur, formulant la séquence *je pense que p*, entendait produire *mod p<sub>2</sub>* et que le destinataire l'interprétait *p<sub>1</sub>(p<sub>2</sub>)*. C'est ainsi que l'exemple (10) (*je pense que c'est une tentation facile de l'envoyer à la poubelle*), que nous avons interprété comme une structure *mod p<sub>2</sub>*, pourrait tout aussi bien être interprété comme *p<sub>1</sub>(p<sub>2</sub>)*, ainsi qu'en atteste la possibilité de substituer un pronom à la complétive sans altération du sens. De même, (16) peut être interprété soit comme un marqueur d'atténuation à fonction socio-interactionnelle, soit comme une modalité épistémique<sup>12</sup>.

12 Jespersen (1922) appelait "métanalyse" ce phénomène interprétatif. Plus exactement, il désignait par ce terme la situation dans laquelle "*des mots et des groupes de mots sont analysés de façon différente par des générations successives*" (1976, 168). La notion de métanalyse est du plus haut intérêt pour la compréhension des mécanismes du changement linguistique et des faits de variation. Elle recouvre des phénomènes proches mais néanmoins distincts de ce qu'on appelle habituellement, dans les travaux sur la grammaticalisation, "réanalyse". Elle présente sur cette dernière notion l'avantage de mettre l'accent sur les phases durant lesquelles plusieurs analyses sont ou peuvent être données d'une même configuration. Pour une utilisation de cette notion dans une perspective diachronique, voir par exemple Béguelin (2002).

#### 4. BILAN ET ANALYSE

Ces observations soulèvent plusieurs questions. On peut en particulier se demander quel type de rapport entretiennent les trois fonctionnements qui ont été identifiés. Le statut qualifié d’adverboïde modal dérive-t-il de la valeur lexicale pleine ? le cas échéant, par quel mécanisme ? l’espace variationnel que constituent les trois valeurs décrites a-t-il une portée diachronique ? autrement dit, est-on en présence d’un fait de grammaticalisation ? Ce sont ces questions que nous allons maintenant tenter de discuter.

##### 4.1. Donné morpho-syntaxique et valeur sémantique

A plusieurs reprises dans ce qui précède, il a été dit que le fonctionnement *mod p<sub>2</sub>* se distinguait du fonctionnement *p<sub>1</sub>(p<sub>2</sub>)* par un décalage entre le donné morpho-syntaxique et le sens. Halliday (1985) a caractérisé ce type de décalage au moyen de la notion de métaphore grammaticale. Il voit dans les formulations que nous avons décrites (du moins dans leurs équivalents anglais) une opération à caractère rhétorique consistant à travestir en proposition un contenu fondamentalement modal et subjectif. Quoi qu’il en soit, ce décalage peut également être décrit comme un abaissement de la diagrammaticité de la construction. La notion de diagrammaticité a son origine dans celle de diagramme, qu’on doit à la sémiotique de C.S. Peirce. On sait que Peirce distinguait trois catégories principales de signes : les icônes, les indices et les symboles. La propriété de diagrammaticité concerne certains types d’icônes. Peirce distinguait en effet parmi les icônes, les images, les diagrammes et les métaphores. Laissons de côté les métaphores, qui ne nous concernent pas ici. Les images sont des icônes qui imitent, au moins partiellement, certaines caractéristiques de l’objet qu’elles représentent. Dans le domaine du langage, les onomatopées sont typiquement des images – donc des icônes – sonores. Les diagrammes sont quant à eux des icônes qui représentent analogiquement les relations qu’entretiennent entre elles les différentes parties de l’objet qu’ils signifient ou représentent. Un schéma électrique ou le plan d’un bâtiment sont des exemples de diagrammes. Dans le domaine du langage, les exemples de diagrammes sont nombreux. Ainsi, les mots morphologiquement construits, dont le sens est compositionnel, autrement dit calculable à partir de leurs morphèmes constitutifs, sont des diagrammes dans la mesure précisément où la structure de leur signifiant exhibe leur signifié, ou, ce qui revient au même, permet de le construire. “Diagrammatique” signifie donc constructionnellement iconique. Les aspects diagrammatiques du langage sont d’un intérêt majeur pour la compréhension des faits diachroniques : ils sont en effet susceptibles d’intervenir, à titre de facteur déclencheur ou inhibiteur, dans toutes sortes de changements linguistiques.

Or les fonctionnements *p<sub>1</sub>(p<sub>2</sub>)* et *mod p<sub>2</sub>* se distinguent justement par leur diagrammaticité. Alors que *p<sub>1</sub>(p<sub>2</sub>)* a une diagrammaticité élevée, le sens produit par la structure étant un décalque du donné morpho-syntaxique, *mod p<sub>2</sub>* a une diagrammaticité affaiblie. L’espace variationnel que nous avons décrit est ainsi corrélé à des variations de diagrammaticité.

Mais la question de la diagrammaticité intervient d’une autre manière encore dans notre problème. Elle concerne le système flexionnel proprement

dit. Les faits examinés plus haut signifient en effet que des verbes comme *croire*, *supposer*, *trouver*, *penser* et quelques autres, présentent la propriété somme toute assez singulière de changer de sens selon la personne ou le temps auquel ils sont fléchis. Benveniste (1958) déjà avait relevé ce phénomène : en disant *je crois que p* ou *je suppose que p*, on ne décrit pas, du moins dans la plupart des cas, une opération de pensée comme on le fait quand on dit *il croit que p* ou *il suppose que p* ; on ne fait qu'affecter à *p* ce que Benveniste appelait un indicateur de subjectivité ou, comme nous venons de le voir, un atténuateur socio-interactionnel. En d'autres termes, alors qu'il n'y a qu'une différence de personne entre *je cours* et *il court*, il y a davantage qu'une différence de personne entre *je crois* et *il croit*, ou entre *je suppose* et *il suppose*. Mais le donné morpho-syntaxique ne fait pas voir cette asymétrie. Il en résulte que, de même que *je crois que p* (avec *croire* recteur faible) manifeste au plan de la syntaxe un déficit de diagrammaticité, de même la flexion de *croire* manifeste un déficit de diagrammaticité au plan de la morphologie, du moins à la 1<sup>ère</sup> personne du présent. On a là un phénomène qui s'apparente à ce qu'on appelle parfois, en morphologie diachronique, une scission flexionnelle (*inflectional split*) (Bybee, 1985). L'érosion sémantique que subit le lexème verbal consiste principalement, on l'a vu, dans le fait qu'il perd la faculté de décrire un processus cognitif. Par ailleurs il n'est pas indifférent de noter que la forme fléchie qui fait ici sécession est aussi, vraisemblablement, la plus fréquemment utilisée. Ces phénomènes de scissions flexionnelles sont importants car ils sont l'une des causes des supplétismes, comme ceux que présentent en français les paradigmes de la conjugaison du verbe *aller*.

Venons-en maintenant au lien entre les différentes valeurs identifiées. Et appelons par convention ces trois valeurs "sens lexical plein", "modalité incidente" et "atténuateur socio-interactionnel". Le verbe qui sera pris comme représentatif des fonctionnements qui nous intéressent est *penser*. Sauf remarque particulière, ce qui sera dit vaut également pour des verbes comme *trouver*, *croire* ou *supposer*.

#### 4.2. Rapports entre les trois valeurs sémantiques

Commençons par faire une remarque apparemment triviale. La construction *je pense que p* avec *penser* dans son sens lexical plein est très peu probable quand *p* est non valide pour le locuteur. En principe, *je pense que p* n'est énonçable sans contradiction qu'à la condition que le locuteur accorde à *p* un minimum de crédit. Il n'en va pas de même de *il pense que p*. Ici l'enchâssement de *p* dans le tour *il pense que* ne peut être justifié que par la volonté du locuteur de marquer une dissociation entre le point de vue qu'il rapporte sur *p* et le sien propre, dissociation pouvant aller jusqu'au désaccord complet. Ces faits entraînent deux conséquences. La première, immédiate, est que *je pense que* et *il pense que* ne présupposent pas les mêmes environnements épistémiques. On rencontre là le problème classique de la factivité : alors que *il pense que p*, *il croit que p*, *il trouve que p* ou encore *il suppose que p* sont des prédications non factives (c'est-à-dire n'impliquant pas de prise de position particulière du locuteur vis-à-vis de la vérité ou de la



fausseté de *p*), *je pense que p*, *je crois que p*, etc., sont des prédications factives (impliquant l'adhésion du locuteur à la vérité de *p*).

La seconde conséquence, plus importante pour notre problème, est que le sens lexical plein est très différemment motivé dans les deux cas. Dans *il pense que p*, ce sens est motivé mais aussi conforté par une possible divergence entre le point de vue du locuteur et celui de la personne représentée par *il*, relativement à la validité de *p*. Dans le cas de *je pense que p*, en revanche, il est pratiquement inférable de l'énonciation même de *p*, et, pour cette raison, il est en quelque sorte pragmatiquement pléonastique. L'hypothèse qu'on est dès lors conduit à formuler est que c'est probablement dans cette redondance qu'il faut voir l'origine de la valeur de modalité incidente et du statut corrélatif d'adverboïde. Plus exactement on formulera les deux hypothèses suivantes :

(i) Première hypothèse : la valeur de modalité incidente de la 1<sup>ère</sup> personne procède d'une remotivation du tour et d'une réaffectation du sens lexical vers des valeurs modales à dominantes épistémiques, incidentes à *p*. Cette hypothèse rejoint une observation faite depuis longtemps déjà sur les conséquences pragmatiques des opérateurs épistémiques : à savoir que le fait de mettre une proposition sous la portée d'un verbe comme *je crois* ou *je pense*, ou d'un opérateur épistémique signifiant la certitude ou même la nécessité logique, comme *assurément*, *certainement*, *nécessairement*, etc., loin de renforcer l'assertion de *p* comme on pourrait le croire, l'affaiblit plutôt en faisant porter sur *p* des soupçons de fausseté (Lyons, 1977). On devine la logique pragmatique qui conduit à une telle interprétation : compte tenu du fait que *je pense que p* au sens littéral équivaut pratiquement à *p* tout court, et que *p* formulé seul aurait été une assertion forte, si le locuteur a pris la peine de dire *je pense que p*, c'est vraisemblablement que *p* n'est pas si avéré que le sens littéral ne le donne à croire<sup>13</sup>...

(ii) Seconde hypothèse : ce sont ces valeurs modales qui sont à l'origine du phénomène syntaxique de la rection faible, qui n'est autre que la conséquence grammaticale de cette réaffectation fonctionnelle. La tendance, rapportée plus haut, à une érosion morpho-phonologique de *que* dans ces constructions (par attrition ou par coalescence) est à son tour la conséquence, au plan du signifiant, de ce changement de statut grammatical. Elle-même peut s'expliquer par un mouvement tendant à conférer à la nouvelle construction davantage de diagrammaticité, en l'accommodant formellement à sa nouvelle fonction et en l'intégrant ainsi au paradigme des adverbes de phrase modaux *certainement*, *peut-être*, *probablement*, etc<sup>14</sup>.

13 Sur cette "logique du soupçon", voir Berrendonner (1987).

14 C'est un fait par ailleurs bien connu que les adverbes sont souvent la cause d'un affaiblissement de la diagrammaticité, par dissociation de leur portée sémantique et de leur fonction syntaxique. C'est notamment le cas des adverbes caractérisant l'énonciation, comme *franchement*. La tendance à redonner aux constructions où entrent de tels adverbes davantage de diagrammaticité peut se manifester par une modification du sens de l'adverbe. Ainsi, dans un énoncé comme *Il est franchement ennuyeux*, où le donné syntaxique fait porter *franchement* sur l'adjectif *en-*

Il est clair que les phénomènes que nous essayons de décrire ont pour origine, en partie au moins, les propriétés sémantiques du verbe (pseudo-)recteur. D'une part ces verbes dénotent tous, dans leur sens plein, une attitude ou un processus cognitifs (ce qui les prédispose à un recyclage comme marqueurs épistémiques) ; d'autre part ils tendent à produire des énoncés auto-référentiels quand ils sont fléchis à la 1<sup>ère</sup> personne du présent de l'indicatif, et comportent donc une dimension déictique (ce qui les assimile à des verbes performatifs). On peut rappeler à cet égard que Ducrot (1975) décrivait le verbe *trouver* comme un performatif de discours intérieur.

On le voit, la question que nous sommes en train d'analyser mérite d'être examinée dans la perspective de la grammaticalisation. Toutefois son insertion dans cette problématique requiert quelques précautions. La difficulté tient surtout au sens même du mot "grammaticalisation".

### 4.3. Grammaticalisation et grammaticité

Bien que la question ait été discutée dans plusieurs travaux s'inscrivant explicitement dans ce champ (cf. par exemple Lehmann, 1995), il me paraît difficile de détacher la notion de grammaticalisation et les processus qu'elle conceptualise de toute idée de diachronie. Je ferai donc les distinctions terminologiques suivantes. J'entendrai par "grammaticalisation", de façon assez classique, tout processus diachronique consistant, pour une structure linguistique quelconque, à changer de catégorie ou de rang syntaxique et à passer d'un statut "moins grammatical" à un statut "plus grammatical". Les faits de grammaticalisation entendus ainsi se manifestent principalement, en synchronie, par des réanalyses, ces dernières engendrant de la variation : variation dans l'interprétation qui est faite d'une structure, variation dans sa distribution, variation dans ses réalisations morpho-phonologiques, etc. J'utiliserai par ailleurs l'expression de "différentiel de grammaticité" pour désigner un fait variationnel impliquant des formes (deux au moins) dont l'une peut être dite plus grammaticale que l'autre mais sans qu'il soit présumé entre elles un quelconque rapport diachronique<sup>15</sup>. Les linguistes travaillant sur les phénomènes de grammaticalisation considèrent en général que plus un élément est formellement contraint (notamment dans ses occurrences et dans sa distribution), plus il est grammatical, suivant d'ailleurs en cela la pensée des précurseurs en ce domaine, tels que Meillet et Kuryowicz (pour qui la grammaticalisation est la transformation d'un lexème en morphème grammatical). "Grammatical" signifie donc "codé dans le système (grammatical) de la langue à un certain niveau de profondeur". Par exemple, l'évolution qui a vu le verbe *aller* spécialiser certains de ses emplois comme auxiliaire pour construire une valeur aspectuo-temporelle de présent prospectif ("futur périphrastique") est un fait de grammaticalisation, de même que – pour prendre un exemple plus récent – l'emploi du nom *question*

---

*nuyeux*, la tendance existe à aligner le sens sur la syntaxe en réinterprétant *franchement* comme signifiant simplement "très".

15 Afin d'éviter toute méprise, précisons que "grammatical" ne signifie pas ici "grammaticalement correct". Autrement dit la grammaticité n'a rien à voir avec la grammaticalité !

comme préposition (dans des formulations comme : *question boulot, ça va ?*). Cette idée qu’il y a dans les langues du “plus ou moins grammatical” prête évidemment à controverse ; en quoi un lexème est-il moins “grammatical” qu’une préposition ? Je n’entrerai toutefois pas ici dans ce débat, qui va au-delà du propos de cet article. Je voudrais seulement sanctionner terminologiquement la distinction entre, d’une part les phénomènes variationnels impliquant les catégories grammaticales et renvoyant au changement diachronique, d’autre part les phénomènes variationnels impliquant les catégories grammaticales mais n’ayant pas de portée diachronique (ou dont la portée diachronique est douteuse). L’expression de différentiel de grammaticité désigne cette seconde catégorie de faits.

Cette mise au point terminologique étant établie, il me semble qu’on peut dire maintenant que les phénomènes décrits plus haut manifestent un différentiel de grammaticité, plutôt qu’un fait de grammaticalisation. C’est-à-dire qu’ils consistent en une variation impliquant des rangs syntaxiques distincts, mais que cette variation est intrinsèquement liée au sens des unités concernées et aux circonstances de leur emploi, et ne doit pas obligatoirement être regardée comme un fait de diachronie. Plusieurs indices de ce lien au sens et à l’énonciation ont été signalés : la fixation sur la 1<sup>ère</sup> personne, le rapport à la performativité et donc au caractère autoréférentiel des formulations concernées, le fait que la rection faible s’observe sur les “mêmes” verbes dans d’autres langues et y produit des effets analogues, etc. A quoi je voudrais ajouter les observations faites par Pusch (2003) sur l’occitan gascon. Dans cette langue, toute forme verbale conjuguée est précédée d’un morphème énonciatif indiquant le degré d’assertivité. Un paradigme de trois formes permet de distinguer ainsi trois degrés d’adhésion du locuteur relativement au sens du noyau prédicatif. Or, observe Pusch, des verbes comme ceux signifiant “penser” et “croire” sont très souvent précédés, à la 1<sup>ère</sup> personne du présent, du morphème signifiant le degré d’adhésion le plus bas (il s’agit en l’occurrence d’un morphème zéro). Cet auteur en déduit qu’il y a là, comme avec l’érosion de *que* en français, un corrélat morpho-syntaxique de la rection faible.

Tous ces faits semblent bel et bien indiquer qu’une affinité particulière existe entre les propriétés sémantiques de certains verbes et la propension à fonctionner comme recteur faible.

Examinons maintenant brièvement en quoi consiste ce différentiel de grammaticité, d’abord du point de vue des catégories grammaticales, ensuite du point de vue du sens.

Du point de vue des catégories grammaticales, les phénomènes examinés mettent en jeu d’une part une expression verbale rectrice, d’autre part ce que, faute de mieux, j’ai appelé un adverboïde. De ces deux catégories, l’une est-elle plus profondément grammaticale que l’autre ? J’avoue être incapable de répondre à une telle question. Ce que l’on peut en revanche constater, c’est qu’on est en présence d’objets langagiers de nature différente : d’une part un syntagme, c’est-à-dire un construit syntaxique ; d’autre part quelque chose qui s’apparente à un lexème, c’est-à-dire un construit morphologique (même si ce construit est encore analysable comme un syntagme). En ce

sens, le “passage” de l’un à l’autre relève d’un type particulier de lexicalisation, autrement dit d’un processus que beaucoup de spécialistes conçoivent comme l’inverse de la grammaticalisation ! – Quoi qu’il en soit, ce passage se caractérise par un abaissement de la diagrammaticité.

Du point de vue sémantique, on a vu plus haut qu’entre le sens lexical plein et la modalité incidente, il y avait disparition des potentialités assertives du verbe et donc, en ce sens, érosion sémantique. Bien que cette description soit en accord avec la thèse classique selon laquelle les processus de grammaticalisation impliquent une désémantisation, on ne peut manquer de s’interroger sur ce que signifie ici avoir plus ou avoir moins de sens. Ne voir dans l’émergence des significations épistémiques qu’une érosion progressive du sens lexical, c’est ignorer ce que ces formes gagnent par ailleurs en codage d’informations concernant les attitudes cognitives du locuteur, et d’autres phénomènes relevant de l’expression de la subjectivité. De même, on pourrait dire qu’entre la valeur de modalité incidente et celle d’atténuateur socio-interactionnel, il y a une autre érosion sémantique, par disparition de la valeur épistémique ; mais ce serait ici encore ignorer que cette perte est compensée par le fait que ce nouvel emploi capte et “code” linguistiquement des phénomènes socio-interactionnels qui, pour être difficilement paraphrasables, n’en sont pas moins essentiels et complexes. Bref, il me paraît que les changements sémantiques qu’on observe entre les trois valeurs qui ont été identifiées seraient plus justement analysés si on les décrivait comme des *transfert de fonctionnalité*. Si on attribue au sens lexical plein le statut privilégié de valeur logiquement première, alors on peut considérer que c’est par suite d’un transfert de fonctionnalité (correspondant approximativement à ce qu’on appelle parfois une subjectivisation) qu’apparaît la valeur de modalité incidente. De même, si on considère que la valeur de modalité est logiquement antérieure à celle d’atténuateur, on peut dire que c’est par un transfert de fonctionnalité qu’elle est détournée vers des rendements socio-interactionnels. Les mécanismes de ce deuxième transfert peuvent être expliqués soit par un déplacement métaphorique (l’abaissement de l’assertivité de  $p_2$  étant réinterprété comme un abaissement “social”, c’est-à-dire – pour aller vite – comme une manifestation de modestie), soit par un mécanisme de grammaticalisation d’inférences pragmatiques.

On le constate, ces transferts successifs consistent en des réinterprétations du sens suivant un trajet qui est le suivant : doté au départ de fonctionnalités propositionnelles ou référentielles, le sens se déplace vers des fonctionnalités relatives à la situation d’énonciation, d’abord dans sa dimension subjective et individuelle (d’où les modalités épistémiques), ensuite dans sa dimension intersubjective et sociale (d’où les marques d’atténuation, dont les fonctionnalités relèvent de la régulation de l’interaction sociale). Une partie de ces constats rejoint les observations bien connues de Traugott (1989), mais à cette réserve près que les fonctions socio-interactionnelles sont, à ma connaissance, pratiquement absentes des travaux sur la grammaticalisation.

Terminons par une dernière remarque. Nous avons signalé plus haut qu’en raison de son lien avec la question du topic, et donc avec la stratification discursive de l’information, la réaction faible est à verser au dossier des

faits variationnels qui constituent des points de contact entre le système linguistique et la discursivité. On pourrait ajouter qu'en raison de son lien avec la gestion de l'interaction, elle est également à verser au dossier des faits discursifs qui mettent en contact le système linguistique (avec ses espaces variationnels et sa dynamique diachronique) et les interactions sociales dans leurs manifestations les plus concrètes et les plus quotidiennes. Il faut bien constater que cette dernière problématique demeure à l'heure actuelle largement inexplorée.

### BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSEN H.L. (1996), "Verbes parenthétiques comme marqueurs discursifs", in Muller C. (éd.), *Dépendance et intégration syntaxique : subordination, coordination, connexion*, Tübingen, M. Niemeyer, 307-315.
- APOTHÉLOZ D. (à paraître), "Pseudo-clivées et constructions apparentées", in Berrendonner A., Apothéloz D., Béguelin M.-J. & Benetti L., *Grammaire de la période*.
- APOTHÉLOZ D. & ZAY F. (2003), "Syllepses syntagmatiques dans l'improvisation orale", in Sánchez Miret F. (éd.), *Actas del XXIII Congreso Internacional de Lingüística y Filología Románica*, vol. II/1, Salamanca 24-30 septembre 2001, Tübingen, M. Niemeyer, 47-59.
- ARNAULD A. & NICOLE P. (1970), *La logique ou l'art de penser*, Paris, Flammarion (reproduction de l'édition de 1683).
- BAUCHE H. (1920), *Le langage populaire*, Paris, Payot.
- BÉGUELIN M.-J. (2000), "Des clauses impersonnelles aux constituants phrasiques : quelques axes de grammaticalisation", in Seriot P. & Berrendonner A. (numéro coordonné par), *Le paradoxe du sujet. Les propositions impersonnelles dans les langues slaves et romanes (=Cahiers de l'Institut de linguistique et des sciences du langage*, 12, Université de Lausanne), 25-41.
- BÉGUELIN M.-J. (2002), "Routines macro-syntaxiques et grammaticalisation : l'évolution des clauses en *n'importe*", in Andersen H.L. & Nølke H. (éds), *Macro-syntaxe et macro-sémantique*, Berne, Peter Lang, 43-69.
- BENVENISTE E. (1958), "De la subjectivité dans le langage", *Journal de Psychologie*, repris dans : *Problèmes de linguistique générale*, 1, Paris, Gallimard, 1966, 258-266.
- BERRENDONNER A. (1987), "La logique du soupçon", *Revue européenne des sciences sociales*, 25, n° 77, 287-297.
- BLANCHE-BENVENISTE C. (1989), "Constructions verbales "en incise" et rection faible des verbes", *Recherches sur le français parlé*, 9, 53-74.
- BROWN P. & LEVINSON S.C. (1987), *Politeness. Some universals in language use*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BYBEE J.L. (1985), *Morphology. A study of the relation between form and meaning*, Amsterdam, John Benjamins.
- COMBETTES B. (1995), "Approche diachronique des adverbiaux contextuels", *LINX*, 32, 33-50.
- COMBETTES B. (à paraître), "Textualité et systèmes linguistiques", à paraître dans un ouvrage collectif aux Presses Universitaires de Rouen.
- DEBAISIEUX J.-M. (1994), *Le fonctionnement de parce que en français parlé contemporain. Description linguistique et implications didactiques*, thèse de doctorat, Université Nancy 2.

- DEULOFEU J. & VÉRONIS J. (2002), "L'utilité du recours au corpus pour rendre compte des différences entre les locuteurs du Sud et du Nord de la France dans l'emploi du morphème *que* en langue parlée", in Pusch C.D. & Raible W. (Hgg.), *Romanistische Korpuslinguistik : Korpora und gesprochene Sprache/Romance Corpus Linguistics : Corpora and Spoken Language*, Tübingen, Narr, 379-394.
- DONNELLAN K. (1966), "Reference and definite descriptions", *Philosophical Review*, 75, 281-304.
- DUCROT O. (1975), "Je trouve que", *Semantikos*, 1, n° 1, 63-88.
- FOREST R. (1994), "La négation et les verbes d'adhérence. Pour en finir avec le *neg-raising*", in Attal P. (sous la dir. de), *La négation*, numéro spécial de *Linx*, 49-58.
- FREI H. (1929), *La grammaire des fautes*, Bellegarde, Société anonyme des arts graphiques de France.
- GÜLICH E. & KOTSCHI T. (1983), "Les marques de la reformulation paraphrastique", *Cahiers de linguistique française*, 5, 305-351.
- HALLIDAY M.A.K. (1985), *An introduction to functional grammar*, Londres, Edward Arnold.
- JESPERSEN O. (1922), *Language, its nature, development and origin*, Londres, George Allen & Unwin, Ltd. Trad. franç. : *Nature, évolution et origines du langage*, Paris, Payot, 1976.
- KEESING R. (1988), *Melanesian pidgin and the oceanic substrate*, Stanford, Stanford University Press.
- LARRIVÉE P. (2002), "Invariants sémantiques et constructions syntaxiques", *Travaux de linguistique*, 45, 67-82.
- LEHMANN C. (1995), *Thoughts on grammaticalization*, München, Lincom Europa.
- LYONS J. (1977), *Semantics, II*, Cambridge, Cambridge University Press. Trad. franç. : *Sémantique linguistique*, Paris, Larousse, 1980.
- MARNETTE S. (2001), "Du discours insolite : le discours indirect sans *que*", *French Studies*, 55, n° 3, 297-313.
- MARTINEAU F. (1993), "Rectio forte et rectio faible des verbes : l'ellipse de *que* en français du Québec et de l'Ontario", *Francophonies d'Amérique*, 3, 79-90.
- PUSCH C.D. (2003), "Verbes recteurs faibles en occitan", in Sánchez Miret F. (éd.), *Actas del XXIII Congreso Internacional de Lingüística y Filología Románica*, vol. II/2, Salamanca 24-30 septiembre 2001, Tübingen, M. Niemeyer.
- THOMPSON S.A. & MULAC A. (1991), "A quantitative perspective on the grammaticization of epistemic parentheticals", in Traugott E.C. & Heine B. (eds), *Approaches to grammaticalization*, Amsterdam & Philadelphia, John Benjamins, 313-329.
- TRAUGOTT E.C. (1982), "From propositional to textual and expressive meanings ; some semantic-pragmatic aspects of grammaticalization", in Lehmann W.P. & Malkiel Y. (eds), *Perspectives on historical linguistics*, Amsterdam, John Benjamins, 245-271.
- TRAUGOTT E.C. (1989), "On the rise of epistemic meanings in English : An example of subjectification in semantic change", *Language*, 65, 31-55.
- UNDERHILL R. (1988), *The discourse conditions for that-deletion*, San Diego State University.
- URMSON J.O. (1952), "Parenthetical verbs", *Mind*, 61, 480-496.